PARAISSANT ET PUBLIÉE, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON,
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
" Il faut que l'UNION soit conservée."

LUNDI MATIN, 29 JUILLET 1833.

Jours de publication :
LUNDI, MERCREDI & VENDREDI.

POUR GOUVERNEUR :
J. B. DAWSON.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 29 juillet.

Un duel a eu lieu vendredi dernier, à nous inconnu, dans la partie [illegible] de ma feuille; et c'est avec un vif regret que j'y ai vu attaquer le caractère privé de deux personnes dont je ne partage point les opinions politiques, mais pour les qualités personnelles desquelles j'ai, comme le public en général, un profond respect. Livré à des affaires qui me privent quelquefois de surveiller et de diriger moi-même mon établissement, j'ai confié la rédaction de ma feuille à des personnes estimables par leur conduite et leur opinion politique, en les priant d'écrire, quand elles le jugeront convenable, contre les abus qui pourraient se glisser dans les différentes branches de l'administration de cet Etat et de la Ville; mais j'en appelle à ces mêmes personnes pour prouver que je n'ai jamais eu l'intention de faire figurer dans l'Abeille aucune attaque *personnelle* contre des mandataires qui, comme individus privés, jouissent, sans exception, de l'estime et de la considération du public. Telle est l'opinion que j'ai toujours professée à l'égard de MM. Prieur et White, et la seule que j'avoue aux yeux de mes concitoyens. C'est donc avec douleur que j'en ai vu exprimer une autre dans la partie anglaise de ma feuille, dans un article qu'une fausse interprétation de ma pensée a pu seule suggérer, et que, pour cette raison, je crois devoir *désapprouver publiquement*, NON PAR CRAINTE DES CONSÉQUENCES QU'IL POURRAIT AVOIR mais par respect pour l'opinion du public, et par *devoir* comme publiciste.

Quant à la conduite *politique* de ces candidats, je l'ai attaquée et je l'attaquerai chaque fois que l'occasion s'en présentera, en assurant d'avance mes lecteurs que nulle personnalité ne sera dirigée contre eux, parce que je ne les crois pas susceptibles de fouiller à l'honneur, seul cas dans lequel l'intérêt du public me mettrait dans la nécessité de lever un coin du voile qui doit couvrir leur vie privée et de prévoir ainsi les conséquences de leur élection. Mais cette nécessité n'a point existé jusqu'ici; et quelles que doivent être les suites de l'article du vendredi, je me devais à moi-même, et je devais au public de ne pas laisser croire qu'il avait été suggéré ni approuvé par moi, lorsqu'au contraire je professe sur la moralité de MM. White et Prieur une opinion diamétralement opposée.

J. BAYON, Editeur de l'Abeille.

Les malles de samedi et d'hier n'ont rien apporté de nouveau.

Préoccupés des grands événemens dont l'Europe est menacée, nous efforçions, il y a quelques jours, à entrevoir la situation et l'avenir de l'Angleterre, au milieu des questions de vie et de mort qu'elle a soulevées. Mais à côté de cette puissance, il en est une autre *avec laquelle nous sympathisons bien plus vivement encore*; parce qu'outre l'égalité d'avantages que nous offrent nos relations commerciales avec elle, et sans parler des affections de famille qui lui lient toute cette communauté, des souvenirs de gloire acquise sur des champs de bataille communs, des services accordés à une époque où nous en avions le plus pressant besoin, nous rendent chères ses destinées de chaque jour et font que chaque fois qu'elle pousse, de joie ou de douleur, à parmi nous un écho retentissant. Nous avons nommé la France.... la France, naguère encore reine du monde! la France, ce beau centre de la civilisation européenne d'où elle s'échappe en rayons lumineux, comme les traits scintillans qui partent du disque du soleil par une pure matinée d'été.

La révolution de juillet allait rendre à la France l'influence qu'elle avait eue pendant l'empire; la Belgique en armes, qui avait chassé aussi ses tyrans, lui offrait en se démembrant de lui restituer ses frontières du Rhin; la Pologne soulevée se préparait à soutenir une lutte héroïque sans exemple contre les forces du czar; l'Italie allait épuiser toutes les ressources de l'Autriche par une résistance non moins courageuse et persévérante; et l'Angleterre eut facilement accédé au vœu de son peuple, qui était de protéger partout le nouvel élan de la liberté. Que restait-il donc pour s'opposer au patronage de la France? La Prusse, la Mallande, l'Espagne; puissances qui n'auraient pas osé mettre un soldat sur pied, si la France eût appelé sous les armes une armée de 500,000 hommes, qu'elle pouvait réunir en quelques jours! Au lieu des immenses résultats qu'on pouvait obtenir par cette politique, quelles ont été les conséquences du système anti-national adopté par le gouvernement; chacun de nous le sait trop.

Encore si les conséquences de ce jésuitique système de non-intervention, qui intervient pourtant en Belgique et en Grèce pour y établir des rois de par la grâce de Dieu, et en Turquie pour préserver la légitimité du sultan contre les entreprises du pacha d'Egypte, après s'être laissé honteusement menacer et insulter par la Russie; si les conséquences de ce système avaient dû se borner aux peuples qu'on abandonnait lâchement aux bayonnettes de leurs oppresseurs, et mettre désormais la France à l'abri de toute atteinte, il aurait fallu imposer silence à un généreux sentiment de philantropie et reconnaître que le gouvernement avait agi avec prudence.

Mais au lieu de cela, quelle différence! La Pologne une fois exterminée laisse à la Russie la liberté d'employer toute son armée contre la France; l'Italie recourbée sous le joug laisse aussi sa disponibilité toutes les ressources de l'Autriche; et la Belgique donnée en appanage à un prince saxon devenu le gendre du roi des Français, ne peut plus être d'aucun secours à la France et lui serait au contraire à charge en cas de guerre.

Tandis qu'en secourant ou protégeant les peuples que l'exemple de la France avait enthousiasmés, on aurait eu en eux autant d'alliés fidèles qui eussent déployé toutes leurs ressources pour contenir les grandes puissances, et les eussent forcées à garder chez elles la principale partie de leur force armée pour empêcher la propagation des idées libérales et contenir leurs populations. En outre, par la réunion de la Belgique, dont les ressources alors eussent profité à la France, celle-ci aurait repris en Europe l'attitude qui lui convient, et sans avoir besoin de porter la guerre chez l'étranger, elle aurait pu user de son influence en faveur des peuples et obtenir pour eux des améliorations qu'on ne leur accordera qu'après de sanglantes révolutions.

Il suffit d'un coup d'œil sur la politique suivie à l'extérieur par le gouvernement français, pour se convaincre qu'il a fait constamment l'opposé de ce qu'il devait faire; qu'au lieu d'aider à l'affaiblissement de ses ennemis il n'a tenu de concevoir à leur égard une sotte neutralité, en que même il a poussé la condescendance jusqu'à travailler ouvertement avec eux dans leurs intérêts, en négligeant tout ce qui était à son avantage; dans la stupide pensée que leur reconnaissance pour cet procédé de bon voisinage lui vaudrait leur amitié et leur appui! Quelle méfiance politique est celle d'un gouvernement qui s'étudie à se placer sous la tutelle des autres quand le sort l'appelle à leur commander! De quel ineffaçable sceau de honte l'histoire marquera au front ces hommes qui au lieu de travailler à fortifier, à agrandir la France, à l'enrichir par l'acquisition de belles provinces, à lui rendre son splendeur et son éclat, se sont appliqués avec soin au contraire à la maintenir dans des formes trop étroites, à contribuer à l'agrandissement de ses différentes ennemies de son plus mortelle ennemie, et qui peut-être parvenir plus tôt les eût aidés à fouler aux pieds de nations généreuses qui dans leur sympathique élan, en redoutant la mort, tendaient encore les bras à cette ingrate patrie! Demandez maintenant à ces coupables ministres ce qu'ils ont gagné à avilir, à rapetisser aussi la caractère français aux yeux de l'Europe; demandez leur ce que sont devenues ces promesses fallacieuses sur lesquelles ils avaient si ouvertement compté; demandez leur où sont cette amitié intéressée, cet appui, qui devaient protéger désormais la France! Ils vous répondront qu'après s'être laissé jouer dans l'affaire d'Orient, ils en sont réduits à troubler dès-lors les projets d'agrandissement de la Russie et de l'Autriche, auxquels ils n'opposent que des vaines agitations menaces, que même ils seront obligés de taire s'ils ne veulent attirer bientôt sur la frontière une autre armée cosaque. Ils vous répondront que trompés par tous les rois sur l'ordre desquels ils ont eu l'impardonnable faiblesse de mettre, ils ont en en même temps le malheur de s'attirer la déconsidération et le mépris des peuples, et qu'ils ont perdu tout espoir dans les uns comme dans les autres.

Ils dédaigne le système de prédilection n'a pas eu plus de succès; il comme au dehors il a porté ses fruits empoisonnés. Le pays, qu'est rallié unanimement une politique ferme et modérée, est divisé aujourd'hui en plusieurs partis nombreux qui ajoutent à la terreur du gouvernement et à son [illegible] devant l'étranger. Loin que ce gouvernement [illegible] faire oublier par eux son origine équivoque, ils mettent constamment en question sa légalité, et le jury, c'est-à-dire le peuple, devant qui on les traduit, les acquitte et [illegible] ainsi publiquement des théories qui tendent au [illegible] de cet ordre de choses honteux. Non seulement les ministres ne jouissent d'aucune popularité mais [illegible] qu'il venait de [illegible] système qui suivi depuis la [illegible] se multiplient chaque jour, et chacune d'elle [illegible] contre que le roi a mérité la colère du peuple par ses parjures et sa conduite antipopulaire, et même que désormais un trône héréditaire n'est plus en harmonie avec les nouvelles idées des masses et les besoins de liberté qui les tourmentent.

C'est en vain qu'un parti encore puissant qui veut de bonne foi toutes les conséquences de la révolution de juillet, rattache ses espérances à un trône [illegible], et, dans ses vœux dont la France gémit, n'accuse que les ministres; c'est en vain qu'il obtiendrait une administration plus nationale: le nom seul du roi, les [illegible] qu'il lui imposerait, suffiraient bientôt pour la dépopulariser, car, d'un côté, Louis-Philippe imbu de [illegible] contre-révolutionnaire a pris la ferme résolution de ne céder devant aucun obstacle dans sa marche rétrograde, de ne s'arrêter devant aucune imposture ni dedans comme devant aucune classe de auditeurs; et de l'autre, le peuple fatigué de cette monarchie qui a tant de fois trompé ses plus chères espérances n'a plus foi dans ses promesses, l'accuse alors même qu'elle est sincère, et sans avoir pris encore formellement la résolution de lui substituer une autre forme de gouvernement, suit avec persévérance une marche qui, tôt ou tard, doit conduire infailliblement à ce résultat.

Après cette vue générale de l'état des choses ne dodane, à laquelle personne ne fera un reproche d'exagération, il est presque superflu d'entrer dans des détails circonstanciés pour prouver que le gouvernement du soi-disant roi-citoyen n'a pas laissé échapper une seule occasion de blesser l'amour-propre national, aussi bien que les affections et les sympathies auxquelles la révolution de juillet a donné naissance ou qu'elle a réveillées. Mais si cela était nécessaire, nous rappellerions la partialité [illegible] du gouvernement envers les accusés et les condamnés patriotes; l'implacable haine dont il les poursuit; les sentences de mort, [illegible] rigoureuses des jugemens qui pèsent sur eux; la persévérance de ces procès qui harcèlent et ruinent la presse périodique libérale; tandis que le parti ultra-monarchique, portant l'audace au comble, en appelle aux armes et ravage une partie de la France; tandis que les chefs de ce parti sont ménagés, choyés, logés dans des prisons somptueuses, entourés de tous les égards et de toutes les commodités du luxe.

Après l'abandon de la Pologne et de l'Italie, qui a révolté la France entière de juillet, nous rappellerions la conduite lâchement atroce du gouvernement de Louis-Philippe envers les malheureux réfugiés; de ce gouvernement qui les a parqués comme des troupeaux dans quelques coins de la France, surveillés comme des agents de désordres ou des criminels, traînés devant les tribunaux, condamnés comme des assassins et expulsés comme des pestiférés.

Nous rappellerions la jésuitique expédition d'Ancône, où l'on n'a pas craint de rendre une armée française complice des exécrables attentats de l'Autriche contre la liberté des Italiens.

Après la victoire de Navarin, où le sang français a coulé pour l'indépendance de la Grèce, nous rappellerions cette indigne conclusion d'un grand et noble projet, cette odieuse trame de protocoles ourdie avec la sainte-alliance, qui aboutit à un roi *par la grâce de dieu*, jeté à la tête de ce peuple généreux, malgré des institutions plus dignes de lui qu'il attendait et pour lesquelles il avait combattu.

Nous rappellerions ce massacre de la population parisienne accompagnant le cercueil d'un grand citoyen; ces lois d'exception provoquées par des conspirations faites par la police; la violation de la charte; la capitale mise en état de siège sans motif apparent; les citoyens, les journalistes traînés devant les conseils de guerre.

Nous rappellerions tant de promesses faites au peuple et dont chaque jour amène la violation; ces travaux militaires, ces fortifications dont, au mépris de la réprobation générale, le gouvernement persiste à entourer Paris et qui trahissent à la fois l'esprit d'hostilité auquel il se laisse aller contre le peuple de cette ville, et la volonté du roi de se maintenir jusqu'à la dernière extrémité contre le vœu de la nation. Et après cette sombre quoique rapide esquisse, dans laquelle les faits débordaient de toutes parts nos accusations, on serait forcé de s'écrier que ce gouvernement a détruit volontairement tous les points d'appui qu'il avait au dehors; et qu'au dedans, il a allumé lui-même aussi le volcan sur lequel il est placé et dont l'éruption ne peut tarder long-temps.

Et quand cette troisième révolution aura éclaté, qu'y aura-t-il? Nous Pignacions; nous avons trop de foi dans les lumières du peuple français pour croire qu'il se replongera jamais dans les horreurs de 93; mais nous ne pouvons nous dissimuler qu'il y aura là, peut-être, des malheurs sur lesquels il faut tirer le rideau. Du moins ces malheurs ne seront que passagers, et nous avons l'espoir que l'heureuse étoile de la France lui indiquera bientôt la voie par où elle devra en sortir.

Le discours de M. Bignon dans la chambre des députés, que nous publions aujourd'hui, mérite une attention particulière; car on doit remarquer que cet honorable personnage est loin d'appartenir au parti républicain, et que s'il n'a pas oublié sa haute estime dont l'honorait l'empereur, il est du moins en faveur du gouvernement actuel, parce qu'il ne croit pas possible le retour de la famille napoléonienne. C'est un soutien de Louis-Philippe qui parle ainsi de ses différents ministères!

A un dîner que les CCh.. Kadoches de la Louisiane ont donné hier, à l'occasion de l'anniversaire des *Trois Journées de 1830*, M. MONTMAIN a chanté les couplets suivans de sa composition :

LES IMMORTELLES,
OU
LES TROIS JOURNÉES DE JUILLET 1830.

AIR : *Plus de chagrins, plus de soucis.*

Voi à trois ans, qu'à pareil jour,
Les Français se firent comprendre;
Charles disait : Ils vont se rendre,
J'ai pour moi l'armée et la cour.
Au calme apparent des rebelles,
Le premier, lui-même, fut pris....
Et c'est aux pavés de Paris
Que nous dûmes les *Immortelles*.

Bientôt après un nouveau roi,
Surgit du sein des barricades;
Il nous disait : chers camarades,
" Gloire pour vous, honneur pour moi."
De ces paroles solennelles,
Personne p'est dupe aujourd'hui....
Ce roi dont nous fûmes l'appui,
Foule à ses pieds les *Immortelles*.

Honte pour nous de toutes parts :
Honte en Pologne, en Italie,
En Belgique, à Rome, en Turquie,
Où nous baisons les pieds des Czars.
Et pourtant, à l'honneur fidèles,
Voilà ce que nous a coûté,
D'avoir conquis la liberté
Au tems heureux des *Immortelles*.

Plus de Bourbons, et qu'il l'envi,
Ce cri partout se fasse entendre;
Français, c'est à vous de reprendre
Le bien qu'ils vous ont tous ravi.
O toi, la plus belle des belles,
Liberté!.. pour te conquérir,
Les Français sauront tous mourir,
Ou retrouver les *Immortelles*.

Nous extrayons ce qui suit de l'article d'un journal de New-York sur les nouvelles reçues par le *Caledonia*.

Le *National* a paru le 25 mai pour la septième fois devant le jury. "Il était accusé : 1° d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi; 2° d'attaque au droit que le roi tient du vœu de la nation; 3° d'attaque à l'autorité constitutionnelle du roi et des chambres; 4° d'atteinte à l'inviolabilité de la personne du roi.

Ces quatre chefs d'accusation qui, dans le principe, avaient été chacun l'objet d'un procès spécial, furent réduits à deux. Le *National* a été absous par un double verdict. Les deux jurys ont répondu négativement sur toutes les questions qui leur ont été adressées.

La liberté de la presse est le seul avantage que la France ait gagné par la révolution de juillet. Le gouvernement, qui redoute cette arme puissante, usurpée si habilement par les organes de l'Opposition, lui ménage de toutes ses ressources pour l'anéantir; mais ses efforts seront vains; et si quelque chose étonne c'est que le gouvernement n'ait pas encore ouvert les yeux sur les conséquences de persécutions dont la presse est l'objet : il n'est personne qui ne sache qu'elles sont nuisibles au pouvoir et favorables à l'Opposition.

Les illusions du ministère sont telles qu'il trouve partout des conclusions favorables à son système : la statistique des associations patriotiques devait être suffisante pour lui montrer sa faiblesse; il y trouvait une preuve de sa force. On pourrait croire que la statistique de la presse devait contribuer à l'éclairer sur sa véritable situation, et le déterminer à faire un pas rétrograde; le ministère, décidé à marcher en avant, ne voit partout que des motifs d'encouragement pour persister dans son système. "Il y a, dit M. d'Argout, soixante-cinq journaux ministériels qui professent de la manière la plus nette, la plus franche et la plus courageuse les idées d'ordre, de stabilité et de conciliation."

Tout le monde avouera que le courage des rédacteurs des journaux ministériels ne les expose guère qu'à gagner des décorations. M. le ministre se dispense d'ajouter que ces journaux sont expédiés gratis et par ballots dans les campagnes, qu'on en impose l'abonnement aux fonctionnaires publics et à des communes, et qu'à peine un de ces soixante-cinq journaux est en état de couvrir ses frais avec ses seuls abonnés indépendans.

[illegible] dans [illegible] ministère.)"

Ainsi un ministre du roi annonce à la France que l'opinion républicaine a aujourd'hui dans les départemens 57 organes quotidiens. Si l'on se reporte aux mois d'août, septembre et octobre 1830, dans un moment où l'on ne soupçonnait même pas l'existence d'un parti républicain, où l'on croyait encore à la monarchie républicaine, où tout était encore illusion, on pourra se faire une idée des progrès que la monarchie a fait depuis trois ans, et l'on ne pourra plus douter que l'opinion républicaine ne soit aujourd'hui une véritable puissance dont bon gré mal gré il faut compter.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

EXTRAIT [illegible]

Chambre des Députés. — Séance du 20 mai.

M. Bignon : [illegible] entendu, comme [illegible], avec un vif intérêt, l'exposé des circonstances relatives à l'émancipation de la Grèce que vous a présenté, dans votre dernière séance, M. le ministre des affaires étrangères. J'admets sans difficulté tous les faits que vous a rapportés M. le ministre. Je n'ai aucun moyen ou de contester un seul; mais ce détail, d'ailleurs fort intéressant, n'a pas, à ce qu'il me semble, amené beaucoup la solution du débat qui nous occupe.

M. le ministre [illegible] confiance dans la prospérité infaillible du royaume [illegible] nant pour avoir [illegible] royaume aura la [illegible] les moyens de nous rembourser un jour des avances que nous pouvons lui faire.

M. le ministre a [illegible] exprimé sa confiance dans le succès des négociations qui se suivent pour la pacification de l'Orient et pour la retraite des troupes russes.

Enfin il a exprimé la confiance que, si le cours des événemens vient à produire une sorte de remaniement de l'Europe, la France réclamera sa part et saura l'obtenir de gré ou de force.

A ces énonciations de M. le ministre, qui sont en quelque façon trois actes de foi dans un sens heureux et flatteur, on pourrait opposer trois autres assertions dans un sens absolument contraire. Entre ces propositions contradictoires, il est fort incertain que les chances de l'avenir soient pour celles de M. le ministre. Dans tous les cas, c'est une politique un peu aventureuse que celle qui, sur des prémissses seules, se livre à des démarches positives. Il y a là un trésor de confiance assez étrange, surtout de la part d'un ministre des affaires étrangères qui, plus que personne, doit être en garde contre le mécompte si fréquent des espérances trop facilement conçues.

C'est dans les premiers jours du mois de janvier que le ministre vous a soumis un projet de loi relatif à la garantie d'un emprunt pour la Grèce. C'est dans le mois de mai seulement que le projet est livré à votre discussion. Dans l'intervalle il est survenu un événement immense, un de ces événemens qui peuvent changer la face du monde; mais ce qu'il était difficile de prévoir, le ministère n'en tient aucun compte, et même il y trouve de nouveaux motifs pour insister sur l'adoption de la loi. Pour moi, Messieurs, même avant la crise de l'Orient, j'aurais repoussé la proposition ministérielle; à plus forte raison dois-je la rejeter aujourd'hui. Avant l'arrivée des Russes devant Constantinople, voter la loi eût déjà été à mes yeux un acte d'une incroyable condescendance, d'une excessive débonnaireté. La voter dans la situation actuelle serait plus qu'un acte de faiblesse. Telle est la gravité du fait nouveau dont l'Orient est le théâtre, qu'il semble devoir dominer toutes les autres questions, et les faire momentanément disparaître.

Au reste, Messieurs, en me déclarant aujourd'hui contre le projet qui vous est présenté, je ne fais pas un acte nouveau d'opposition, c'est en quelque sorte la continuation d'une opposition ancienne à une direction que j'ai blâmée dans notre politique extérieure. Cette direction, à mes yeux fausse et mal entendue, que le ministère actuel a recueillie en héritage, je l'ai improuvée en 1829, je l'ai improuvée de même en 1833.

Ce qui s'est fait en en 1829, en 1831 [illegible] pour l'heure présente, ce qui s'est fait en 1832 [illegible] ce qui se fait aujourd'hui. Est-ce faiblesse? est-ce [illegible] de notre diplomatie? Quelle incroyable inadvertance! Comment concevoir que notre cabinet ait laissé introduire dans l'article 14 du traité du 7 mai, une clause portant qu'après l'arrivée des troupes bavaroises, les troupes de l'alliance se retireront et évacueront totalement le territoire grec?" Dans un seul article, deux stipulations outrageantes pour nous! L'une transforme en troupes de l'alliance les troupes françaises, ces troupes soldées et entretenues par nous seuls; l'autre leur impose un commandement de départ.

A la vérité, on a réclamé sur la dénomination des troupes de l'alliance. "Une telle dénomination, dit M. le rapporteur, ne pouvait être admise; avant la ratification, la loi l'a fait rectifier." M. le rapporteur se trompe. La rectification n'a pas eu lieu. C'est le 30 juin seulement, au moment de l'échange des ratifications du traité, que notre cabinet s'aperçoit de la [illegible] interprétation qui peut être donnée aux [illegible] qu'il a eu l'imprudence de subir, et alors que [illegible] il demander que ces expressions soient changées? [illegible] de plus facile en effet [illegible] car, qu'importe que [illegible] à la royauté du prince? Or, on sait signé un mois plus tôt qu'un mois plus tard? Notre cabinet ne se [illegible] pas si exigeant. Il consomme l'échange des ratifications, et, en même temps, il remet une déclaration par laquelle il réserve ses droits, se contentant de faire annexer cette déclaration au protocole. Voilà Messieurs, comme vous le voyez, une brillante satisfaction, une solide garantie! L'injure, l'empiètement sur nos droits sont dans le texte du traité; le correctif ou plutôt le palliatif est dans une annexe! Et qu'est-ce que cette annexe? Une pièce unilatérale qui n'engage en rien les autres puissances, et qui nous laisse sous le poids de l'humiliation que nous avons accepté, une pièce qui n'a pas plus de valeur que la réserve [illegible] ministère relativement à nos dépenses pour nos expéditions en Belgique. Ainsi, c'est par des déclarations auxquelles on ne fait pas de réponse, par de véritables *à porte*, que le ministère entend défendre notre argent et notre honneur! A l'égard de la question grecque, il proclame par des annexes, à l'égard de la question belge, par des réserves! (Sensation.)

Ce n'est pas assez de l'inégalité des charges qui ont pesé sur nous dans le passé. Cette inégalité nous poursuit jusque dans les effets de l'emprunt qu'on vous propose de garantir. Il y aura dans l'emprunt nouveau, et votre mission l'avour, utilité pour l'Angleterre; car celui-ci a la vie à l'emprunt ancien, resté presque tout dans les mains des capitalistes anglais. Il y a pour la Russie; car la Grèce, en s'acquittant envers les Turcs, la mettra en état de se libérer d'une dette envers le cabinet de Pétersbourg.

Quelle parcimonie mal placée! quelle économie [illegible] nous crier M. le rapporteur. Tandis que *nous* [illegible] prunt, "l'Angleterre et la Russie se sont bien [illegible] de refuser d'y prendre part. Elles avaient [illegible] les voit recueillir." Messieurs, il y a bien ici quelque chose de vrai dans ces dernières mots du rapport; mais [illegible] vérité prise à contre-sens. Oui, souvent, trop souvent, on voit les autres puissances recueillir; mais [illegible] partout en générosité, en secours, en argent!.... C'est [illegible] qui semons pour elles. Leur talent, et c'en est [illegible] notre cabinet devrait bien leur disputer, c'est de recueillir ce qu'ont semé les autres. Voilà ce qu'il arrive [illegible] nous allions nous engager dans l'emprunt. Selon le rapporteur, pourvu que nous fassions encore ce dernier sacrifice, toutes les affections des Grecs sont à nous [illegible] M. le rapporteur se fait illusion. Il n'y a pas de gratitude spéciale pour un bienfait collectif. La Grèce pourra-t-elle savoir gré de ce que nous ferions de nous-mêmes et par nous-mêmes. Pour un service rendu en commun par trois puissances, elle ne se croira particulièrement obligée envers personne.

Au reste, quoique nous attachions peu de prix au [illegible] tion du concert des trois puissances en lui-même, nous ne prétendons nullement le détruire. Il ne s'agit ici que d'une seule clause, et d'une clause financière. En matière de finances, il faut laisser à chacune des trois puissances liberté absolue, liberté à celles qui veulent garantir l'emprunt, liberté à celles qui ne le veulent pas, ou qui, sans être moins bienveillantes pour la Grèce, entendent la secourir par des moyens de leur choix.

Messieurs, je ne cherche point, mais je n'éluderai point cette déplorable question de l'Orient où notre cabinet s'est laissé prendre au dépourvu, où toutes les grandes puissances, sans une seule, jouent un si misérable personnage; où la France a, de plus que l'Angleterre et l'Autriche, le triste honneur d'avoir voulu déployer une volonté et de n'avoir montré qu'une volonté maladroite et impuissante. Depuis huit à dix mois, le ministère avait eu tout loisir de voir se préparer l'expédition du pacha d'Egypte, et cependant notre ambassadeur, qui d'avance eût dû être à Constantinople pour y gagner la confiance du divan et se mettre en rapport avec Mehemet-Ali, notre ambassadeur arrive le jour même où l'approche d'Ibrahim porte l'effroi au plus haut degré, le jour où la Russie était sous les murs du sérail sûr dangereux secours. Cet ambassadeur ne connaît pas le terrain sur lequel il marche, il n'a d'idées acquises par lui-même, ni sur le cabinet ottoman, ni sur les desseins de Mehemet-Ali.

Un grand danger le frappe, la prolongation du séjour des Russes dans le Bosphore. Pour le détourner, il fait une demande dont il ne pourra exiger l'accomplissement; il prend des engagemens dont il ne saurait garantir l'exécution. En vingt-quatre heures, il a compromis sa position et son gouvernement. Ce n'est pas lui que j'accuse. Il a eu de l'âme, de l'énergie. On n'avait rien de plus à lui demander. L'expérience, la connaissance des lieux et des choses lui manquait, il a fait des fautes; le principe de ses fautes remonte au ministère. Si, trois mois plus tôt, vous aviez eu à Constantinople un ambassadeur habile, votre médiation auprès du pacha d'Egypte eût pu avoir plus de succès; l'intervention russe n'aurait pas eu le temps de se développer, et l'avenir a toujours des chances. Mais l'avenir, ce n'est plus à vous qu'il appartient. La politique russe s'en est saisie.

L'Angleterre, l'Autriche, la France, sont absentes ou immobiles. L'Orient appelle du secours, le gouvernement russe s'élance le premier, et, attentif à se prémunir contre les intentions ou les commaires de retraite qu'on ne manquera pas de lui faire, il a soin de proclamer les conditions auxquelles il consentira à sortir. Ce que la Russie fait en 1833 à l'égard de la Turquie, c'est ce que vous deviez dû faire dans la Belgique en 1831, et vous y étiez bien plus autorisés qu'elle; car vous ne cachiez pas sous des formes protectrices un projet d'envahissement plus ou moins prochain.

Messieurs, nous n'en disconvenons pas, il est bon quelquefois de savoir faire des sacrifices d'argent, et jamais aucune autre nation n'en a fait autant que la France, mais le sacrifice doit avoir sa compensation. Payer lorsque du paiement doit sortir un avantage de gloire et de puissance, nous le concevons à merveille, mais payer pour ne recueillir que de la déconsidération et de l'abaissement, c'est une chose [illegible] pour un [illegible] ambitieux [illegible] instrument en subside à [illegible] : il faut que l'argent de France serve encore un intérêt de France tout en servant la Grèce.

Nous sommes loin de vouloir abandonner la cause de la civilisation et de l'humanité; les services rendus à cette belle cause restent rarement sans récompense; mais demeurez maîtres d'agir où de ne pas agir; gardez votre indépendance; quand vous le jugerez utile, dispensez vous-mêmes vos bienfaits, et choisissez les placer à propos. Bien placés, ils profiteront beaucoup plus pour vous et pour les autres. Ainsi, rien de nous n'entend que nous devions retirer à la Grèce la juste protection qu'il peut convenir de lui donner; mais nous ne devons protéger, servir la Grèce, que par nos propres mains, non par la main des autres puissances; le jour où le veulent nos convenances, et non les convenances des autres. Nous devons la servir selon nos propres vues, selon nos intérêts directs, et finalement selon l'intérêt qui, à nos yeux, est le mieux entendu pour les Grecs eux-mêmes. Trop long-temps nous avons défrayé l'Europe; c'est un lugs onéreux que nous ont laissé les deux derniers règnes. Il faut mettre un terme à l'ardeur, à l'impatience du gouvernement, de payer sans cesse, de payer partout, de payer pour tout le monde. Le moment est venu d'établir ce premier trait de démarcation entre la restauration et la révolution de 1830. Je vote contre la loi. (Marques d'adhésion.)

M. de Rigny, continuant : (!!!) La première partie de ce discours se trouve dans le journal du 13, que nous n'avons pas reçu.....Je ne dirai qu'un mot de ce qu'étaient les républiques de l'ancienne Grèce. Nous n'avons pas à nous en occuper, mais nous les connaissons tous par l'histoire. C'étaient des oligarchies avec des îlotes, des oligarchies qui se détruisaient l'une l'autre. Sparte débordait dans la plaine de Micène; sous d'autres noms, il en serait de même encore aujourd'hui.

Je ne reviendrai par sur ce qui a été dit des limites du nouvel état. M. le ministre des affaires étrangères ne m'a rien laissé à ajouter sur ce point.

On a dit qu'il exlstait à la charge de la Grèce des emprunts antérieurs qui seraient hypothéqués sur celui qu'il s'agit de garantir et qui absorberaient les ressources du gouvernement grec. Il suffit pour répondre à cette objection d'ouvrir le traité. Il est stipulé que l'intérêt de l'emprunt actuel sera servi avant tout autre dépense sur le trésor grec, et à plus forte raison avant le paiement de tout autre emprunt.

M. Anguis a parlé, je crois, d'emprunts faits en Angleterre, et pour la garantie desquels on avait engagé les îles de Chypre et de Candie. Je n'y répondrai pas, je croirais avoir mal entendu, si M. Auguis ne l'avait répété deux fois (On rit.)

Je ne comprends pas comment la Grèce aurait donné en garantie de ses emprunts les îles de Chypre et de Candie qui appartiennent au Grand Seigneur. (Hilarité redoublée. M. Auguis feuillette quelques liasses de papiers.)

Vous me permettez de vous rappeler aussi, Messieurs, qu'il s'agit du premier acte de ce genre traité et ratifié par le gouvernement actuel: vous ne voudrez pas porter atteinte à sa considération par votre refus. Je ne conteste par les droits de la chambre. Nous reconnaissons votre droit puisque la loi vous est soumise; mais Messieurs, entre l'abus et l'usage d'un droit il y a une grande différence, et vous la comprendrez.

Je crains dans ce que je viens de dire d'être trop préoccupé de souvenirs personnels, je terminerai cependant par une dernière considération si la chambre le permet (Parlez! parlez!)

A l'époque où toute la chrétienté faisait des vœux pour la cause des Grecs et lui prodiguait de toutes parts ses secours, nous pensions nous autres qui étions sur les lieux (Ecoutez! écoutez!) nous pensions que tous ces efforts étaient inutiles, qu'ils ne pouvaient que continuer la lutte et multiplier les victimes.

Je blâmais, j'en demande pardon à la chambre, cette sympathie qui nous animait tous. On croyait que ces secours pouvaient suffire et l'on se trompait: nous nous trompions aussi quand nous croyions qu'ils seraient tout-à-fait inefficaces.

Cette sympathie générale obligea les gouvernemens à intervenir, ils intervinrent. Le traité du 6 juillet fut signé; il était temps.

Ce n'est pas à moi, Messieurs, à vous entretenir des premiers effets de cette intervention. (Parlez! parlez!) Mais un homme qui avait créé sa réputation aux sources du Nil; qui avait été chercher les clés de la Mecque à travers les déserts de l'Arabie; un homme qui ébranle aujourd'hui l'Orient, Ibrahim, avec ses Arabes, avait envahi la Morée, et l'avait conquise en quinze jours: Missolonghi avait succombé; les Grecs n'avaient plus de places fortes. Les premiers efforts de l'intervention furent d'arrêter la marche d'Ibrahim et de lui abandonner bientôt la Morée et les Grecs furent sauvés.

Mais si l'on nous eût dit alors, Messieurs, qu'après une révolution faite en France au nom de la liberté, les destinées de ce pays, dont la délivrance était saluée par tant d'acclamations, seraient remises en question: si l'on nous eût dit alors, Messieurs, que l'avenir de ce peuple serait mis en balance avec quelques centaines de mille francs: si on nous eût dit, à coup sur mes compagnons et moi nous ne l'aurions pas cru. (Très bien! très bien!)

Nous ne voudrez pas non plus, Messieurs; le traité du 6 juillet a sauvé la Grèce, celui du 7 mai assurera son avenir. (Marques d'assentiment.)

Un instant d'agitation succède à ce discours.

M. Mauguin. Les projets annoncés par Catherine sont sur le point de s'accomplir. (On rit.) Les Russes sont à Constantinople. Les conséquences politiques d'un pareil événement sont immenses. La question de l'emprunt grec n'est qu'une partie de la question générale des affaires d'Orient; aussi, avant d'examiner la question de l'emprunt, je vais jeter un regard sur la question générale.

On veut nous faire croire ici encore, au désintéressement de la Russie. Sans doute elle n'était pas moins désintéressée lorsqu'elle excitait secrètement la révolte d'Ypsilanti; elle n'était pas moins désintéressée lorsqu'elle détruisait avec nous la flotte turque à Navarin.

Ce n'est pas, Messieurs, que je veuille jeter un nuage sur la gloire de Navarin; mais il faut le dire, si pour l'humanité ce fut un heureux événement, ce fut, sous le point de vue politique, un événement [illegible]

[illegible] position géographique de [illegible] Dardanelles, [illegible] dominées; ce détroit [illegible] facile à défendre [illegible] pour les agrandissements [illegible] de ses possessions [illegible] développer, et bientôt [illegible] la Russie enfin [illegible] alliance de famille.

[illegible] il se [illegible] d'abord [illegible] sa position [illegible] il faut ait, pour [illegible] les autres états. [illegible] comme les intérêts des aristocraties [illegible] dans [illegible] de l'Allemagne de l'intérêt national, il peut [illegible] faire [illegible] Russie, travaille pour la sûreté de ses frontières [illegible] nous avec toutes ses forces.

L'orateur [illegible] ensuite à la question d'Orient, soutient que [illegible] pas la Grèce, avec sa population de 5 à 600 mille [illegible] pour être un boulevard contre la Russie. [illegible] la géographie militaire de l'Orient, [illegible] que [illegible] puissance qui possédera la Macédoine exercera en Grèce la principale influence; si la Grèce est attaquée par nous, cette influence appartiendra aux Ioniennes. On présente la question sous un autre aspect. L'emprunt est indispensable à l'existence du gouvernement grec. Messieurs, nous avons cru devoir laisser les Romanoïs retomber sous le despotisme, pourquoi ferions-nous plus de sacrifices pour sauver les Grecs de l'anarchie.

Si grâce au crédit dont le roi de Bavière que nous accusions la garantie, je dirai que j'avais regardé jusqu'ici le roi de Bavière comme l'allié de la Russie et point du [illegible] le nôtre.

Au reste, ajoutez 40 millions, si vous voulez, aux millions déjà dépensés, mais donnez les; car la garantie [illegible] ne suivant absolument à un [illegible] de la Grèce ne lui permettra pas de [illegible] pas [illegible] honneur à ses engagemens.

M. le ministre a parlé de la signature du roi; je n'ai pas [illegible] dire que cet argument n'est pas complet [illegible] le vous le demande, les circonstances l'ont-elles pas changé depuis la convention du 7 mai.

Messieurs, nous devons tous, en ces jours que la paix ne sera pas troublée, [illegible] nous [illegible] il pas de tous côtés des nouvelles [illegible] N'y